

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/126

**OBJET : RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS
HANDICAPES - INFORMATION**

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 09/12/14

Date d'affichage de la convocation au siège : 09/12/14

Le Mardi 16 décembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à Léognan - salle des Halles de Gascogne

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E		GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	A		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN- DUFRANC	A		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES INFORMATION

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complète ce dispositif en modifiant certaines règles d'accès à la fonction publique territoriale en faveur de ces personnes.

Elle institue également depuis le 01^{er} janvier 2006 un fonds pour favoriser l'insertion dans la fonction publique.

Ce fonds est alimenté par une contribution des employeurs publics qui n'atteignent pas le taux d'emploi fixé.

L'article 33 de la loi précitée prévoit en outre qu'un rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés est présenté aux membres du Comité Technique Paritaire.

C'est ainsi que la situation de la Communauté de Communes de Montesquieu pour l'année 2013 est présentée au Comité Technique Paritaire et fait l'objet, conformément à la loi, d'une déclaration à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui assure la gestion administrative du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

La déclaration 2014 pour l'année 2013 s'établit comme suit :

- Effectif total rémunéré déclaré au 01 ^{er} janvier 2013 :	133
- Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi :	7
- Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi :	6
- Montant des dépenses réalisées auprès d'entreprises adaptées :	777,52 €
- Contribution au FIPHFP à régler en 2014 :	3601,18 €

Après avoir été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire le 11 Septembre 2014, et conformément à l'article 35 bis de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ce rapport doit être présenté au Conseil de communauté.

A titre d'exemple, le FIPHFP a financé un aménagement de poste à hauteur de 1561,38 euros sur un montant total de 1590,41 euros.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de la situation